



**Réseau pour la Réforme du Secteur de Sécurité et de Justice
RRSSJ**

ASBL de droit congolais doté de la Personnalité Juridique aux termes de l'arrêté ministériel
n°767/CAB/MIN/J&DH/2012 du 18 avril 2012

BUREAU DE COORDINATION PROVINCIALE DU BAS-CONGO

1, avenue des FAC, Commune de Matadi, Matadi-Bas Congo – République Démocratique du Congo
Tél. : 0811685272 E-mail: bascongo@rrssj-rdc.org Site web: <http://www.rrssj-rdc.org>

Projet d' :

« Appui de la Société Civile à la vulgarisation, au suivi de la mise en œuvre de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba et de la Résolution 2098 et au plaidoyer pour la réforme de l'Armée en République démocratique du Congo »

**RAPPORT MENSUEL DU BAS-CONGO
FEVRIER 2014**

Introduction

Le Réseau pour la Réforme du Secteur de Sécurité et de Justice a signé un accord de partenariat avec Eastern Congo Initiative [ECI], ONG de droit américain, pour une durée de douze mois. La subvention relative à cette convention concerne principalement la mise en place et l'opérationnalisation d'un Groupe de Travail, composé d'Organisations de la Société Civile de Kinshasa et de la partie Est de la République démocratique du Congo, devant assurer le suivi de l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région et celle de la Résolution 2098 du Conseil de Sécurité des Nations unies.

La mise en œuvre du « Projet ECI » vise également l'amélioration de la réforme du secteur de sécurité, en particulier la réforme de l'Armée dans l'Est de la RDC. Les cinq sites du projet sont les suivants: Bunia, Goma, Bukavu, Kindu et Kalemie. Mais, pour plus de visibilité et d'impact sur terrain, il a été convenu que les activités à réaliser touchent l'ensemble du territoire national. C'est à ce titre que les Coordinations Provinciales du RRSSJ seront directement impliquées dans l'exécution de certaines activités, tels que le travail de terrain pour le monitoring de la mise en œuvre de l'Accord-cadre et de la Résolution 2098, le plaidoyer (aux niveaux local et national), la mobilisation communautaire, l'interaction avec les acteurs étatiques et ceux de la Société Civile...

Le RRSSJ Bas Congo présente ici un condensé du rapport de son implication dans le projet pour répondre à certaines préoccupations du BCN RRSSJ, notamment dans la réalisation de certaines activités durant le mois de Février 2014.

I. CONTEXTE ET SITUATION SECURITAIRE DU MOIS

La situation sécuritaire du Bas Congo présente dans les grandes lignes jusqu'à ce mois de janvier 2014 de la manière ci-dessous :

❖ Matadi 3 Février 2014 : Les transporteurs routiers non en règle frappés

"Seuls les transporteurs routiers en règle avec la circulaire du ministre national des Transports et voies de communication avaient accès aux ports de Matadi et au port de la Socope". C'est cette décision que Bob Bavuidi, ministre provincial des Transports avait prise au cours de la réunion regroupant l'inspection du travail, la Fédération des entreprises du Congo (FEC), la Confédération des petites et moyennes entreprises du Congo (Copemeco), la Société commerciale des transports et des ports(SCTP), la Société congolaise de pêche (Socope) l'agence routière congolaise(ARC) et la mairie de la ville de Matadi.

Beaucoup de routiers ont refusé de travailler. Ils attendaient devant le ministère des transports la suite de cette rencontre. Le 15 janvier dernier, le ministre national des transports et voies de communication avait écrit une circulaire qui comprenait le protocole d'accord relatif au salaire mensuel et prime des transporteurs routiers affiliés à la Fédération des entreprises du Congo(FEC), à la Fédération nationale des artisans, petites et moyennes entreprises congolaises, (FENAPEC) et autres. Des instructions qui ne sont pas respectées. "Sur les 174 chauffeurs poids lourds enregistrés à la Copemeco, 20 seulement étaient en ordre", a révélé une source. La décision prise par le ministre avait réjoui les routiers.

❖ Sinistre à Tshela du 4 au 6 février 2014

A Tshela, dans le district du Bas Fleuve, après les pluies du 4 au 6 Février 2014, ce sont des pleurs et des grincements des dents. C'est la catastrophe. Pas de pertes en vies humaines pourtant ; toutes les 2 fois, il a plu la nuit puis le sinistre s'est déclenché le jour. Du 4 au 5/2, c'est le centre-ville qui était touché avec l'inondation de la rivière Lubuzi faisant 168 maisons détruites dont 65 à Kibakawuka, 7 au Centre Commercial, 29 à Bingolo, 33 à Kinorbert, 15 à Konde di Kivuvu, 15 à Simu Lubuzi et 4 à Mbata Konde. Ce qui a poussé l'Autorité de District du Bas Fleuve à mettre sur pied un Comité de Crise regroupant les forces vives de la société civile, la Croix Rouge RDC, la PNC, les affaires sociales ainsi que les services spéciaux pour orienter la prise en charge des sinistrés sans abris vers les églises de la place ; sensibiliser la population sur le risque de retourner chez eux sans la désinfection des locaux et sources d'eau, faire le suivi des opérations de sauvetage et veiller à la coupure de l'électricité dans les zones touchées.

Le 6/2/2014, aux premières heures, une pluie diluvienne viendra de nouveau toucher la cité faisant plus des dégâts à Mbuku Ngimbi, Poto Poto, Mongo Nlomba, Loangu, Seke Mvata, Marché de Loangu, Mbala ... touchant les secteurs de Nganda Sundi, Loangu... A Patu, Lemba et dans le Territoire de Lukula des ponts étaient même emportés. C'est le cas d'un pont de 40 m emporté à Tsundi Sud puis d'un autre de 8 m à Tsanga Sud dans le Territoire de Lukula.

Bilan du sinistre : 286 maisons écroulées et 87 en voie d'écroulement avec une composition familiale de 1219 enfants, 500 femmes et 338 hommes sans abris. Le plus urgent pour l'instant serait la prévention contre les maladies d'origine hydrique dont la choléra est à craindre, la délocalisation de ces quartiers et un plan d'urbanisation conséquent parce qu'à cette allure, vers avril 2014, il y a à craindre le pire. Il faudrait également des kits pour sinistrés sans abris.

❖ **Matadi 5 février 2014 : Le paracétamol de Zenufa interdit de consommation au Bas-Congo**

Le pharmacien inspecteur provincial du Bas-Congo, Julien Mvemba, interdit aux habitants de cette province de consommer le paracétamol fabriqué par le laboratoire Zenufa de Kinshasa. Il a déclaré mardi 4 février à Matadi que ce médicament contient un soporifique qui plonge les malades qui le prennent dans un sommeil pendant plus de 24 heures. Julien Mvemba a affirmé que trois membres d'une même famille sont restés endormis pendant 24 heures dans la commune de Mvuzi à Matadi. Il a indiqué qu'au total c'est une quinzaine de personnes qui ont ressenti les mêmes effets après la prise de ce médicament.

A en croire la même source, une analyse effectuée au laboratoire de l'inspection provinciale de la pharmacie montre la présence d'un élément soporifique dans les comprimés de Paracétamol fabriqué par Zenufa. L'inspection provinciale de la santé du Bas-Congo a saisi un lot de 310 000 comprimés à Matadi. Certains vendeurs des officines pharmaceutiques ont été arrêtés. Julien Mvemba demande à la population de la province de ne pas consommer ce produit jusqu'à l'aboutissement des enquêtes qui ont été ouvertes. Le président de l'ordre des pharmaciens du Bas-Congo lance le même appel. Le représentant de Zenufa à Matadi confirme que ces comprimés sont fabriqués par son entreprise. Selon lui, des études sont menées pour identifier la provenance de l'élément soporifique dans ce produit.

❖ **Moanda 7 février 2014 : des patrouilles militaires qui insécurisent**

Pour lutter contre l'insécurité, des patrouilles sont instaurées par le commandant de la base militaire de Kitona à Moanda. Malheureusement, les militaires dépouillent les habitants, les tabassent voire même jusqu'aux viols. La peur au ventre, ces derniers désertent tôt les rues.

"J'étais copieusement tabassé par ces patrouilleurs devant l'école des trois mages. Ils m'ont tout ravi. Enfin de compte, ces hommes m'ont restitué un montant de 500 FC pour me permettre de prendre un taxi-moto", raconte déçu, un jeune du quartier Océan. Un journaliste de la radio communautaire de Moanda a été tracassé aux environs de 20h pendant qu'il revenait du service. Mais, ces militaires font pire : "ils violent". "Ils étaient sept militaires à violer une femme derrière la tribune de la cité après l'avoir intimidée en lui demandant des pièces d'identité", témoigne un habitant. Lassés de ces forfaits, ils se terrent chez eux déjà vers 20h. " C'est une patrouille ou un couvre-feu ?", se demande un habitant.

Commandant second de la base de Kitona, le Général Jacques Ichaly Gonza conscient de ce qui se passe invite la population au calme. " J'ai instruit le major Kalanga, le superviseur de cette patrouille d'arrêter des stratégies pour que des plaintes ne soient plus enregistrées. Car c'est une patrouille et non un couvre-feu", a t il assuré.

❖ **11 février 2014 : dégradation de la route Boma-Muanda**

La Société civile de Muanda, territoire situé à près de 200 km de la ville de Matadi (Bas-Congo) déplore l'état dans lequel se trouve la route qui relie cette cité à Boma. Ce tronçon routier se dégrade constamment à cause des pluies diluviennes qui s'abattent dans cette partie du pays. Si rien n'est fait, les conducteurs qui fréquentent cette route de desserte agricole menace de ne plus payer l'argent que collecte le Fonds national d'entretien routier (FONER). Le point de la situation sur le terrain dans cet entretien que Jody Nkashama a eu avec Gelson Sisi, coordonnateur de la société civile de Muanda.

❖ **Moanda 14 février 2014 : des adeptes de Vuvamu détenus pour raison d'enquête après une bagarre**

Des adeptes de la secte Vuvamu sont détenus à la base militaire de Banana, dans le territoire de Moanda. Ils sont accusés 'être des auteurs des échauffourées entre eux et des fidèles catholiques au village Kibamba, à 10 km de Malela, dans le secteur de Basolongo. Selon Roméo Kalonji, reporter de la radio communautaire de Muanda, "neuf adeptes de la secte Vuvamu sont aux arrêts à la base militaire de Banana pour raison d'enquête." Aussitôt, ces adeptes ont été présentés à Marie-Thérèse Kiatonda, administrateur du territoire adjoint. Et pour cause, ces adeptes se sont rebellés au cours d'une messe œcuménique dans leur village. Cité par Roméo Kalonji, José Landu, chef de Kibamba a organisé un culte œcuménique de commun accord avec les notables et tous les chefs spirituels de son village. "Ce dernier temps, nous avons connu des morts subites, la présence des esprits. Une situation inhabituelle. Tous les villageois devraient prendre part à cette messe et se laver les mains en signe de purification. Chaque confession religieuse devrait payer 2000 FC (2.2 \$) pour l'organisation. Ce que les adeptes de Vuvamu ont mal digéré. Une bagarre s'en est suivie", a raconté José Landu. Le bilan de ces échauffourées fait état des quelques blessés. C'est grâce à l'intervention de la force navale de Banana que le climat est devenu serein.

Un comportement qui inquiète. "C'est une forte crainte. Si les gens prient et qu'après cette prière, il y a des échauffourées, j'ai peur que cela devienne une guerre de religion comme c'est le cas en Centrafrique. C'est un dossier à suivre par la société civile Moanda.

❖ **Matadi 16 février 2014 : les activités de l'OCC paralysées au port à cause de la grève**

Les activités assurées par l'Office congolais de contrôle (OCC) au port de Matadi sont paralysées alors que les agents sont au 3^{ème} jour de leur grève. Ils n'ont mis en place aucun service minimum, selon un cadre de l'OCC. Ces agents exigent le paiement de quatre mois d'arriérés de salaire ainsi que le départ du directeur provincial de cet office. Ils lui reprochent d'avoir supprimé leurs avantages pourtant reconnu par la direction générale à Kinshasa. Le gouverneur de la province, Jacques Mbadu a reçu une délégation de grévistes samedi 16 février 2014. Mais après trois heures d'entretien, aucune piste de solution n'a été trouvée.

❖ **Bas-Congo 18 Février 2014: les autorités provinciales appelées à traquer les Kuluna**

La Nouvelle Société Civile du Bas-Congo appelle les autorités provinciales à prendre des mesures contre les gangsters communément appelés «Kuluna », à Matadi, Boma et Tshela. Le coordonnateur de cette organisation citoyenne, Simon Nsilulu, a lancé son appel lundi 17 février au cours d'un échange avec la presse locale sur la situation sécuritaire au Bas-Congo. «Que le gouvernement provincial appuie les autorités urbaines et rurales de façon qu'elles aient des moyens de traquer tous ces bandits et les mettre hors d'état de nuire. Que le maire de Matadi appelle la population à la vigilance», a imploré Simon Nsilulu. Il a également demandé aux autorités de revoir à la hausse les effectifs de la police dans la province du Bas-Congo. Les Kulunas ont récemment coupé la main d'une femme, s'est-il plaint. " Que les autorités nationales puissent rendre la police plus professionnelle et lui doter des effectifs conséquents », a plaidé Simon Nsilulu

❖ **Bas-Congo 20 février 2014: la société civile dénonce une incursion de l'armée angolaise à Tampala**

La société civile de Songololo (Bas-Congo) dénonce la destruction de deux champs de chanvre et de quatre habitations par l'armée angolaise la semaine passée à Tampala. Elle déplore une violation du territoire congolais. Le président de cette structure, Nzuzi Nzau, raconte que l'hélicoptère qui a détruit les deux champs de chanvre et les quatre habitations a survolé le village de Tampala le samedi 15 février dernier.

Selon lui, ce n'est pas la première fois que l'armée angolaise traverse la frontière congolaise sans être inquiétée. Nzuzi Nzau rapporte qu'il y a plus de cinq mois, des policiers angolais étaient entrés dans le village congolais de Nkamuna pour arrêter deux personnes suspectées d'être des vendeurs de drogue. Ces Congolais avaient été acheminés dans des maisons d'arrêt angolais. Après un mois, à en croire la société civile de Songololo, l'un d'eux avait trouvé la mort. De son côté, l'administrateur du territoire de Songololo a confirmé la destruction de ces champs. Mais il a indiqué qu'ils ne se trouvaient pas en territoire congolais mais plutôt dans la zone frontalière neutre. Les habitants du coin récusent ce point de vue. Selon eux, les champs détruits sont bien situés dans le territoire congolais.

II. ETAT D'AVANCEMENT DE LA REFORME DU SECTEUR DE SECURITE EN PROVINCE

2.1. Actions menées par les acteurs étatiques [Assemblée Provinciale, Autorités civiles locales, Commandement de la PNC et des FARDC...]

a) Réforme de la Police Nationale Congolaise

Par rapport à la Police, le changement à la tête du Commissariat Provincial de la PNC Bas Congo a été concrétisé par le poignet de mains entre le Gouverneur Jacques Mbadu et le Commissaire Divisionnaire Patience Mushid. Les deux personnalités ont promis de tout mettre en œuvre pour la sécurité de personnes et de leurs biens dans la province du Bas Congo. Par rapport à la 3^{ème} session de formation des policiers de proximité à Mvula Matadi, le Gouverneur de Province a, au nom de la province, promis de s'y investir pour la réussite de cette promotion



Le nouveau Commissaire Provincial Patience MUSHID de la PNC Bas- Congo, reçu par le Gouverneur de province, Monsieur Jacques MBADU [Photo RRSSJ]

Les constructions et infrastructures sont effectives dans la commune de Nzanza et dans un état d'avancement remarquable dans la commune de Matadi.

b) Réforme de l'Armée

❖ Lancement officiel du stage de formation en informatique, anglais et droit international humanitaire et droit de l'homme au profit des Officiers FARDC de la 2^{ème} Région Militaire

Lundi 17 février 2014 de 15 h30 à 17 h00 a eu lieu la grande cérémonie d'ouverture officielle du stage de de formation en informatique, anglais et droit international humanitaire et droit de l'homme au profit de 32 Officiers FARDC de la 2^{ème} Région Militaire au Camp Redjaf à Matadi. Témoin de l'événement, la Coordination Provinciale du RRSSJ Bas Congo représentée par son Coordonnateur Provincial ainsi que son Adjoint.

Cette formation est une initiative du gouvernement congolais appuyée par la MONUSCO dans le cadre de l'application de l'Accord cadre d'Addis-Abeba et de la résolution 2098(2013) qui prévoient la neutralisation de groupes armés à l'Est de la Rd Congo et le renforcement des capacités des éléments de FARDC à l'Ouest a déclaré le Chef d'Etat-major, Représentant le Commandant de la Brigade Ouest de la MONUSCO qui a fait le déplacement de Kinshasa à Matadi pour la circonstance.

Prévue pour une durée de deux mois, du 17 février au 11 avril 2014, cette formation va regrouper deux promotions de 16 officiers recrutés dans toutes les unités de la 2^{ème} Région Militaire des FARDC.



Le Général MAYALA lance officiellement la formation [Photo RRSSJ]

Ayant pris parole à son tour, le Chef du bureau de la MONUSCO Matadi a eu les mots justes pour placer cette formation dans le cadre du renforcement de capacités des officiers militaires des FARDC nécessaire pour une armée efficace pour répondre aux défis que lance la société actuelle face à tous les bouleversements sociaux.

Pour le Commandant de la 2^{ème} Région Militaire, le Général Vainqueur Mayala, qui a pris la parole pour déclarer officiellement l'ouverture de la formation d'abord commencé par remercier la MONUSCO pour tous les autres efforts consentis, notamment la réfection d'une école

primaire militaire de Matadi. D'autres remerciements du Général Commandant se sont également dirigés vers le Commissaire Provincial de la PNC Bas Congo qui avait répondu à l'invitation pour prendre part à cette cérémonie. S'adressant aux apprenants, le Général a fustigé l'indiscipline et le retard pendant toute la durée de la session rappelant ces derniers que cette formation quasiment gratuite est à prendre au sérieux pour leur propre connaissance afin de contribuer au progrès de l'Armée de la République Démocratique du Congo.

Enfin, les officiers stagiaires ont rejoint la salle de cours pour les instructions administratives ainsi de mots encourageants prononcés par les officiels à leur endroit.



Les officiers stagiaires dans la salle de formation [Photo RRSSJ]

2.2. Actions menées par les acteurs non étatiques

a) Interaction du RRSSJ provincial avec les acteurs étatiques [Partage régulier d'informations, actions de plaidoyer et lobbying]

❖ La Coordination du RRSSJ Bas Congo a présenté ses civilités au nouveau Commissaire Provincial de la PNC Bas Congo

Jeudi 7 Février 2014. Il est 9 heures à Matadi. Le Coordonnateur du RRSSJ Bas Congo et son Adjoint se sont retrouvés au Commissariat Provincial de la PNC Bas Congo pour un seul objectif : présenter les civilités au nouveau commandement de la PNC Bas Congo conduit par le Commissaire Divisionnaire Philémon Patience Mushid Yav.

Reçus d'abord par un de ses trois adjoints le Commissaire Supérieur Principal Florent Wembo Fariala, l'entretien a tourné autour de la contribution et la participation du RRSSJ à la Réforme de la Police depuis près de 5 ans. Félicien Mbanza a présenté le RRSSJ en général et le RRSSJ Bas Congo en particulier tout en précisant la sensibilisation faite au niveau de la population de Matadi sur la police de proximité ainsi que le rapprochement entre ses deux corps, le monitoring du Réseau sur le respect des principes de 3P et de 3R ainsi que d'autres actions en faveur de la police de proximité, notamment le plaidoyer auprès des Autorités Provinciales sur la situation sociale de policiers.

Le nouveau Commissaire Provincial Adjoint de la PNC a remercié le RRSSJ Bas Congo pour la louable initiative et a promis de collaborer étroitement avec le RRSSJ Bas Congo pour

l'aboutissement du processus dont il a salué l'avancement en indiquant clairement par exemple la construction du nouveau bâtiment administratif avec l'appui de la Coopération Britannique.



Rapprochement Police-Population : une vue du Commissaire Provincial Adjoint de la Police Nationale Congolaise/Bas-Congo s'entretenant avec le Coordonnateur Provincial du RRSSJ, le Pasteur Angelo MAYAMBULA [Photo RRSSJ]

Avant de se séparer, le dépliant du RRSSJ a été remis au Commissaire Supérieur Principal pour lui permettre de connaître davantage le Réseau pour la Réforme du Secteur de Sécurité et Justice.

Conduits par la suite auprès du Commissaire Divisionnaire Philémon Patience Mushid Yav par son Secrétaire Particulier, le Coordonnateur du RRSSJ Bas Congo a, à son tour, présenté le Réseau ainsi que ses différentes activités et le Commissaire Divisionnaire s'est senti honoré par cette visite et a promis de collaborer avec la population pour la sécurité de cette dernière ainsi que celle de ses biens.

Le Réseau n'a pas manqué de parler de l'élaboration en cours d'une stratégie de plaidoyer du RRSSJ pour l'exercice 2014 dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord-cadre et de la résolution 2098 (2013) dans la période du 1^{er} février 2014 au 31 janvier 2015 pour l'engagement du Réseau pour la Réforme du Secteur de Sécurité et Justice, ses Organisations membres ainsi d'autres Organisations Partenaires du RRSSJ (Réseau National des ONGs des Droits de l'Homme de la République démocratique du Congo, Nouvelle Société Civile Congolaise, Centre pour la Gouvernance, Ligue des Electeurs, Action Contre l'Impunité des violations des Droits de l'Homme, ...) à influencer positivement les décisions des institutions et/ou acteurs étatiques [Président de la République, Assemblée Nationale, Sénat, Gouvernement, Commandement militaire, le commandement de la Police...], en faveur de la mise en œuvre de l'Accord-cadre et de résolution 2098 (2013) particulièrement en ce qui concerne la réforme du secteur de sécurité.

Le nouveau Commissaire Provincial de la PNC a exhorté au travail et à la collaboration étroite pour le bien de la population civile. Il n'a pas aussi manqué d'en savoir un peu plus sur l'état de lieux de la Société Civile en province par rapport à certaines dissensions internes comme

cela est aussi le cas dans la province du Kasai-Oriental et dans d'autres provinces. Pour lui, l'essentiel c'est d'être l'interlocuteur de la population comme c'est le cas pour le RRSSJ dans sa spécificité sécuritaire.

Avant de terminer leur entretien, le RRSSJ Bas Congo a sollicité auprès du Commissaire Provincial l'organisation d'une matinée de présentation du nouveau commandement de la PNC Bas Congo à la population de Matadi. Cette idée a été appréciée par le Commissaire Divisionnaire qui a promis de s'y impliquer pour la réussite de cette activité.

❖ **Deux jours d'information sur l'implication du RRSSJ Bas Congo dans le suivi de la mise en œuvre de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba et la Résolution 2098 (2013) par les parties prenantes**

Le Réseau pour la Réforme du Secteur de Sécurité et Justice, ses Organisations membres et les Organisations Partenaires (Réseau National des ONGs des Droits de l'Homme de la République démocratique du Congo, Nouvelle Société Civile Congolaise, Centre pour la Gouvernance, Ligue des Electeurs, Action Contre l'Impunité des violations des Droits de l'Homme, ...) s'engagent à influencer positivement les décisions des institutions et/ou acteurs étatiques [Président de la République, Assemblée Nationale, Sénat, Gouvernement, Commandement militaire...], en faveur de la mise en œuvre de l'Accord-cadre et de résolution 2098 (2013) particulièrement en ce qui concerne la réforme du secteur de sécurité. Ils s'engagent, en outre, de renforcer l'implication des organisations de la Société Civile dans les actions de monitoring, plaidoyer et de suivi pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région.

Il s'agit de promouvoir une campagne nationale et internationale pour que les Etats et parties signataires de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba du 24 février 2013 respectent leurs engagements ainsi que les recommandations contenues dans la résolution 2098 (2013).

Le RRSSJ Bas Congo qui est aussi concerné dans cette activité s'est résolu de commencer par informer ses différents partenaires de son implication dans cette campagne nationale et internationale de suivi pour le respect de cet accord cadre parmi les différentes parties prenantes.

La délégation du RRSSJ Bas Congo était composée de pasteur Angelo MAYAMBULA, Coordonnateur Provincial du RRSSJ Bas Congo, de Félicien Mbanza, Coordonnateur Adjoint et Team Leader du Groupe Thématique Armée dans la Société Civile du Bas Congo et de Claude Kiavanga, membre du Groupe Thématique du RRSSJ / BC Armée et ALPC. Les délégations rencontrées le jeudi 13 février ont été celles de la MONUSCO / Bas-Congo, Elisa Passini et Michel Kondayoka de Civil Affairs ainsi que Anastasie de MILOBS.

Après la MONUSCO, le RRSSJ Bas Congo a rencontré le T5 de FARDC, le Colonel Philémon Mubake. Il était question pour le RRSSJ Bas Congo de faire part des activités à réaliser et action à mener pour le suivi et le respect de l'effectivité des mesures prises et leur application dans l'Accord Cadre d'Addis-Abeba ainsi que la Résolution 2098 (2013) ; d'échanger avec les différentes parties prenantes les informations, les stratégies autour du plan d'action National sur la mise en œuvre de l'accord cadre et d'enrichir le dialogue entre les organisations membres du Réseau et de la Société Civile sur la nature des activités spécifiques envisagées par le RRSSJ, notamment la sensibilisation, la tenue de conférences

Début activité, prévue après l'étape des consultations et concertations avec les parties prenantes à l'issue de laquelle un agenda de travail va définir les grandes orientations. Les échanges ont aussi tourné autour de l'organisation en perspective de la grande rencontre de la

présentation du nouveau Commissaire Divisionnaire Provincial PNC/BC dans le cadre de rapprochement Police-Population, de l'adaptation du plan d'action national de l'Accord Cadre d'Addis-Abeba aux réalités de la Province du Bas Congo.

De la prise de connaissance du plan national et de l'organisation de la session de renforcement des capacités en matière des droits internationaux, nouvelles techniques de communication et information, contrôle démocratique des secteurs de sécurité, bénéficiaires de cette formation officiers de la 2^{ème} Région Militaire, pour une durée de deux mois répartis en deux groupes de 16 personnes par groupe dont la cérémonie de l'ouverture est fixée au Lundi 17/02/2014, au Camp Redjaf de Matadi à 15h00 et le RRSSJ Bas Congo y a été invité. Le contenu du programme et les grandes lignes nous a été édifié par l'observatrice Militaire Anastasie de nationalité camerounaise œuvrant au sein de « MILOBS » Monusco/Bas Congo.

La journée du 14 février 2014 était marquée par la visite à l'Assemblée Provinciale du Bas Congo et au Ministère Provincial de l'Intérieur, Affaires Coutumières et Sécurité.

A l'Assemblée Provinciale, l'équipe du RRSSJ Bas Congo a eu des entretiens avec Monsieur Josselin Veka Ndonga, chef de la section économique et financière au Bureau d'Etudes. Informé sur l'objet de la visite et les activités envisagées par rapport au suivi sur le respect d'Accord-cadre d'Addis Abeba et la résolution 2098(2013), ce dernier a souhaité que le RRSSJ fasse parvenir son plan d'actions par rapport à cette question avant le 15 avril 2014, date de la rentrée parlementaire provinciale pour lui permettre de préparer une rencontre avec le Président de l'Assemblée Provinciale ainsi les Députés membres des commissions ECOFIN et PAJ qui travaillent déjà avec le Réseau dans le cadre du programme SSAPR.



Les membres du Bureau d'Etudes de l'Assemblée Provinciale et de la Coordination Provinciale du RRSSJ/Bas-Congo posent après une séance de travail. [Photo RRSSJ]

Au Ministère Provincial de l'Intérieur, la délégation a partagé les mêmes informations avec Monsieur Erick Zangombila, Directeur de Cabinet, qui a soutenu la nature de ces activités suivant le programme du gouvernement et a souhaité qu'une séance de travail plus élaborée soit organisée pour impliquer directement son Excellence Monsieur le Ministre Provincial. Il a rassuré l'équipe de l'implication du gouvernement provincial dans le respect de cet Accord cadre pour la paix en République Démocratique du Congo.

b) Travail de terrain avec les communautés de base [sensibilisation, formation, Monitoring, mobilisation communautaire...]

La Coordination du RRSSJ Bas Congo s'est plus focalisé dans le suivi des activités à la base, notamment la participation aux différents Forums de Quartiers dans les 5 quartiers de la Commune de Matadi ainsi que d'autres activités à la base ; notamment le suivi dans la mise en œuvre de la sensibilisation à la Police de Proximité de masse à travers les confessions religieuses dans la ville de Matadi y compris les mosquées.

Le RRSSJ Bas Congo a également pris part le jeudi 20 février 2014 dans la salle de formation de Lisanga à la présentation du décret n°13/041 du 16 septembre 2013 portant création, organisation et fonctionnement des CLSP aux acteurs étatiques et non étatiques de trois communes de Matadi. Quelques préoccupations pertinentes ont été relevées par les participants au cours de cette présentation ; à savoir : pour la commune, par rapport au financement, où trouver les moyens pour financer ces CLSP car n'étant pas prévu dans le budget ; la préoccupation de la Société Civile était axée sur le mécanisme de désignation de ses deux membres, étant donné la duplicité des organisations de la Société Civile ; concernant le mandat, le nombre d'année est déterminé seulement pour la Société Civile, quid des autres membres ? Et enfin à propos de l'article 16 alinéa 1^{er} où le règlement intérieur est un préalable pour le fonctionnement du CLSP. Toutes ces questions ont eu des réponses claires de la part des facilitateurs ; en effet, le plus important pour cet atelier n'était pas de corriger ou de modifier le décret mais plutôt de voir, dans l'application, quels peuvent être les obstacles et rechercher les pistes de solution pour les détourner.

c) Implication et rôle des médias dans la mise en œuvre des activités de terrain

Les médias du Bas Congo réunis autour du Groupe Thématique Médias et Sécurité poursuit la production médiatique sur les différentes activités menées dans le cadre du programme de la réforme du secteur de sécurité et travaille directement avec le partenaire à travers le Réseau dans le cadre du principe de la transversalité de ce groupe thématique. Plusieurs émissions et documentaires sont produits à cet effet.

III. PREOCCUPATIONS MAJEURES DE LA BASE ET RESULTATS OBTENUS AU COURS DU MOIS

3.1. Préoccupations majeures recueillies auprès des communautés de base

a) Réforme du secteur de sécurité

La population note avec satisfaction l'évolution du processus et l'implication de l'Autorité Provinciale dans la formation des policiers de la commune du cycle III au centre de formation de Mvula Matadi.

b) Mise en œuvre de l'Accord-cadre et de la Résolution 2098

D'importants progrès ont été enregistrés en République Démocratique du Congo pendant la décennie écoulée. Les processus de paix national et régional initiés alors ont subi la base d'une paix et d'une stabilité relatives dans de grandes parties du pays. De même, le gouvernement de la République Démocratique du Congo a entamé, avec l'appui des partenaires, un certain nombre de réformes pour préparer le terrain à la reprise économique et à la démocratisation du pays.

Il faudrait toutefois noter que cette question de l'Accord cadre et la Résolution 2098 n'est pas encore connue parmi les différents acteurs étatiques et non étatiques dans la province à cause de manque de vulgarisation de cet accord. Même les médias n'organisent pas encore des débats autour de cette question.

c) Autres

3.2. Résultats obtenus au cours du mois

- Contact avec les différents partenaires impliqués dans la Réforme du Secteur de Sécurité (FARDC 2^{ème} Région Militaire, MONUSCO, Ministère Provincial de l'Intérieur, Assemblée) pour parler de l'implication effective du RRSSJ BC dans la Réforme de l'Armée et le suivi de l'accord cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République Démocratique du Congo ;
- Appropriation progressive des membres du RRSSJ BC dans la Réforme de l'Armée en République Démocratique du Congo

IV. ENJEUX, DEFIS ET RECOMMANDATIONS

4.1. Les enjeux

L'implication de toutes les parties prenantes pour la réussite du processus de la Réforme du Secteur de Sécurité en République Démocratique du Congo ;

4.2. Les défis à relever au mois suivant

Réussir une campagne d'information sur l'accord cadre et la résolution 2098(2013) aux différentes parties prenantes impliquées dans la RRS.

4.3. Les recommandations majeures

- développer davantage des stratégies particulières de plaidoyer et du suivi au sein de la Société Civile et du RRSSJ Bas Congo pour l'application par toutes les parties prenantes de recommandations de l'Accord cadre ;
- rendre effective une rencontre provinciale réunissant les acteurs de la Société Civile impliqués dans la réforme du secteur de sécurité et dans les autres secteurs en vue de définir une méthodologie appropriée pour les actions à prendre dans le cadre de la « Vision de la Société Civile sur la future Armée de la RDC » comme cela fut le cas dans la réforme de la police ;
- amplifier la sensibilisation et la mobilisation communautaire en vue de l'appropriation du processus de la réforme du secteur de sécurité et de justice par les communautés de base.

Fait à Matadi, le 25 Février 2014

Pour le RRSSJ/Bas-Congo,

Pasteur Angelo MAYAMBULA
Coordonnateur Provincial